PROVENANCE ET AFFECTATION DES REVENUS DE RDDM SA DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LE TOURISME

Selon comptes 2025
(montant en CHF)

REGION DENTS DU MIDI
Portes du Soleil

Loi sur le tourisme

Taxes de promotion touristique (TPT)
+
Taxes de séjour (TS)

↓

Taxes Champéry
(TS) 81% + (TPT) 19%
979 200 + 220 800 = **1 200 000.-**

Taxes Troistorrents
(TS) 100%
1 081 920.-

Taxes Val-d'Illiez
(TS) 79% + (TPT) 21%
744 000 + 182 400 = **926 400.-**

Participations communales
534 888.-
+
Compensation TPT Troistorrents
210 000.-
+
Revenus Région Dents du Midi (RDDM)
435 094.73
+
Surplus nuitées (TS) 2024
305 047.90

↓

Pot commun

Région Dents du Midi SA
Réalisé en 2025 · **CHF 4 693 350.63**

Affectation Secteurs

Accueil & Information	*Evénements & Animations*	*Produits & Marketing*	*Qualité & Relations partenaires*	*Admin*
15%	30%	41%	1%	13%

↓

Affectation Missions

Le produit des taxes touristiques contribue notamment à financer les missions suivantes :

- Assurer un service touristique complet de qualité, efficace, orienté vers les besoins et les attentes de ses actionnaires, partenaires, clients et hôtes de la région ;
- Favoriser la concertation et servir de support aux prestataires dans le développement d'offres ;
- Réaliser les tâches de promotion, de commercialisation, d'animation et de développement grâce à des actions pragmatiques ;
- Gérer l'accueil et l'information au travers des Offices du Tourisme multisite ainsi qu'un site internet regroupant les acteurs de la vallée ;
- Coordonner le tourisme et les événements afin de mettre en avant les villages de la région sous une marque fédératrice locale tout en positionnant la marque en relation avec le produit Portes du Soleil, sur le plan régional, national et international.

Sources : Loi sur le tourisme du 09 février 1996 | Ordonnance concernant la loi sur le tourisme du 10.12.2014 (état 01.01.2015)